

DÉPARTEMENT
Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal du 07 juillet 2022**

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 27
Présent(s) : 21
Votants : 26

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

Le 07 juillet 2022, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 1er juillet 2022, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean Marc, ROTHEA Céline, M. LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, M. MARTIAL Gilles, Mme JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, Mme GERVAIS Annie, M SOTTET Jean Dominique, Mme ROGNARD Evelyne, BOULIEU Anne Marie, M PUYJALINET Eric, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, BARRAULT Claire, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoît, DENIS Pascale, GIRARDOT Clément, DELAFOSSE Loïc.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : Mme FAVETTA Evelyne donne pouvoir à Mme BOULIEU Anne-Marie, DEVAUX Carole a donné pouvoir à Mme BARRAULT Claire, THEVENARD Stéphane donne pouvoir à Mme CHAPUS Josiane, LAZE Gaëlle donne pouvoir à Mme DENIS Pascale, SOLARI Charles donne pouvoir à M. GIRARDOT Clément.

Absents : Mme BRET-VITTOZ Monique.

Secrétaire : Mme LE FLEM Céline

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

069-516604330-20220707-07-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2022

Affichage : 12/07/2022

N°37-2022 – Approbation du projet éducatif de territoire 2022-2025

Annexe n°3- Projet éducatif de territoire 2022-2025

Annexe n°3a- Projet de convention PEDT 2022-2025

Annexe n°3b - Projet de convention Plan mercredi 2022-2025

Rapporteur : Mme Céline ROTHEA

Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) de la commune de Millery est un outil promouvant la continuité des différents temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Il assure la cohérence du parcours éducatif de tous les enfants de 3 à 12 ans au sein des structures d'accueil suivantes :

- Accueil collectif de mineurs (ACM) municipal, pour les 3-6 ans : les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur les temps du matin, midi et soir,
- Accueil garderie périscolaire municipale des 6 – 11 ans : les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur les temps du matin, du midi et du soir,
- Accueils périscolaire (mercredi) et extrascolaire (petites et grandes vacances) de la Maison de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Culture,
- Autres accueils et activités extrascolaires organisés par les associations de Millery.

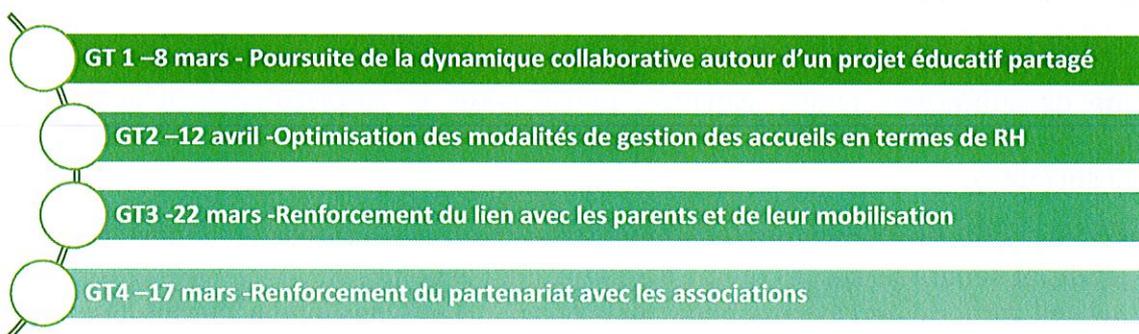
Le PEDT est établi en concertation avec l'ensemble des partenaires locaux – écoles publiques et privée, MEJC, services municipaux périscolaires, parents d'élèves, associations - dans le prolongement de la dynamique des premiers PEDT, pour répondre aux besoins éducatifs identifiés sur le territoire et contribuer à une politique de réussite éducative pour tous.

Le premier Projet Éducatif de Territoire de la Commune de Millery a été signé en 2015. En 2018, il a été prolongé d'un an, période de transition, en lien avec le projet urbain de centre-ville intégrant la construction d'une nouvelle école maternelle et de locaux mutualisés pour l'accueil périscolaire et l'extension du restaurant scolaire. A également été élaboré à cette occasion-là, le Plan mercredi de la commune, porté par la MEJC. En 2019, le PEDT et le Plan Mercredi ont été renouvelés pour une période de 3 ans.

Si son cœur de cible est bien les enfants de 3 à 12 ans, une mise en lien a déjà été initiée et perdue auprès des structures d'accueil de la petite enfance (crèche Les Marmousets, micro-crèche Fil-O-Bébés et relais intercommunal d'assistantes maternelles) ainsi qu'auprès de la jeunesse, par le biais des activités proposées par la MEJC (Samedis projet, sorties ados pendant les vacances scolaires) et du groupe municipal collège/lycée impulsé par la commune.

Un exercice de diagnostic et de bilan a été mené en 2020-2021 avec les directrices d'école et l'équipe de la MEJC, suivi en janvier dernier de l'enclenchement de la démarche partenariale de réécriture du PEDT. Celle-ci visait à réinterroger les objectifs, les actions et les indicateurs de résultats du PEDT actuel, tout en l'articulant avec la Convention Territoriale Globale conclue avec la CAF en 2020, fixant la ligne politique en matière de petite-enfance, enfance et jeunesse.

La méthodologie suivante a été mise en œuvre pour bénéficier des contributions des différents acteurs locaux (écoles, associations, parents d'élèves, élus, animateurs, encadrant, éducateurs), représentés et nombreux au sein des différentes instances.



Le PEDT 2022-2025 issu de cette démarche conserve et renforce les acquis de l'expérience :

- 4 valeurs éducatives socle : découvrir et s'ouvrir aux autres et au monde, s'épanouir et se construire, vivre ensemble en favorisant le partage et le respect, se détendre et respecter le rythme de l'enfant ;
- diversité et qualité de l'offre ;
- souplesse dans l'organisation en faveur des familles ;
- collaboration renforcée entre les différents partenaires autour des écoles publiques et de l'école privée.

Ce nouveau PEDT dégage également des pistes de progression réunies au sein d'un plan d'actions pour les 3 années à venir, impliquant l'ensemble des acteurs.

A noter notamment les actions suivantes :

- ✓ Renforcer la structuration des activités autour de 3 axes thématiques transversaux : le développement durable et le lien à la nature, la culture sur toutes ses formes et l'ouverture d'esprit, la découverte et la pratique du sport ;
- ✓ Optimiser la gestion RH des accueils (attractivité des contrats, faciliter les recrutements) ;
- ✓ Renforcer la pratique collaborative entre les acteurs et le développement de projets communs, en se concentrant sur les initiatives phrases, reconnues collectivement ;
- ✓ Renforcer le partenariat avec les associations et faciliter les temps de transition après 16h30 ;
- ✓ Ajuster le mode de fonctionnement post-COVID afin de favoriser le libre choix des activités par les enfants et les activités libres, respectueuses du rythme de l'enfant ;
- ✓ Fluidifier la communication auprès des parents et renforcer leur implication.

Le COPIL PEDT, réuni le 14 juin dernier, a validé le document proposé en annexe en tant que nouveau PEDT 2022-2025, intégrant le Plan mercredi porté par la MEJC.

Ce document a également été soumis pour avis au Groupement d'appui départemental du 24 juin dernier regroupant les représentants de l'Education nationale, de Jeunesse et Sport et de la CAF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER le PEDT 2022-2025, applicable à compter de la rentrée du 1er septembre 2022,**
- **D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention PEdT 2022-2025 et la convention plan mercredi 2022-2025, ainsi que toutes conventions annexes et avenants nécessaires à l'exécution des présentes.**

Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits

Suivent au registre les signatures du Maire et du secrétaire de séance

Extrait certifié conforme

Le Maire,
Françoise GAUQUELIN



La secrétaire de séance
Céline LE FLEM